



Assemblée générale

Distr. générale
13 décembre 2006
Français
Original : anglais

Soixante et unième session
Point 55 e) de l'ordre du jour

Mondialisation et interdépendance : intégration des économies en transition à l'économie mondiale

Rapport de la Deuxième Commission*

Rapporteuse : M^{me} Vanessa **Gomes** (Portugal)

I. Introduction

1. La Deuxième Commission a tenu un débat de fond sur le point 55 de l'ordre du jour (voir A/61/424, par. 2). Elle s'est prononcée sur l'alinéa e) à ses 20^e et 25^e séances, les 25 octobre et 7 novembre 2006. Les débats qu'elle a tenus à ce sujet sont consignés dans les comptes rendus analytiques correspondants (A/C.2/61/SR.20 et 25).

II. Examen du projet de résolution A/C.2/61/L.11 et Rev.1

2. À la 20^e séance, le 25 octobre, le représentant du Bélarus a présenté, au nom de l'Arménie, de l'Azerbaïdjan, du Bélarus, de la Croatie, de la Fédération de Russie, du Kazakhstan, du Kirghizistan, du Tadjikistan, du Turkménistan et de l'Ukraine, un projet de résolution intitulé « Intégration des économies en transition à l'économie mondiale » (A/C.2/61/L.11), qui se lit comme suit :

« *L'Assemblée générale,*

Réaffirmant ses résolutions 47/187 du 22 décembre 1992, 48/181 du 21 décembre 1993, 49/106 du 19 décembre 1994, 51/175 du 6 décembre 1996, 53/179 du 15 décembre 1998, 55/191 du 20 décembre 2000, 57/247 du 20 décembre 2002 et 59/243 du 22 décembre 2004,

* Le rapport de la Commission concernant cette question sera publié en six parties, sous la cote A/61/424 et Add.1 à 5.



Rappelant le Document final du Sommet mondial de 2005 et les résolutions adoptées à sa soixantième session qui renferment les dispositions relatives aux moyens de répondre aux besoins spéciaux des pays en transition,

Réaffirmant la nécessité d'intégrer pleinement l'économie des pays en transition à l'économie mondiale, et soulignant à ce propos qu'il importe d'assurer un environnement international favorable,

Se félicitant des progrès accomplis par ces pays sur la voie de réformes axées sur le marché, de la stabilité macroéconomique et financière et de la croissance économique, notamment par de saines politiques macroéconomiques, une bonne gouvernance et l'état de droit, et constatant qu'il faut que ces tendances positives persistent,

Notant que, dans certains pays en transition, les progrès ont été plus lents, ce qui s'est traduit par des niveaux plus faibles du développement en général et du revenu par habitant,

Tenant compte du fait que la pauvreté demeure à un niveau élevé dans de nombreux pays en transition, notamment en milieu rural,

Soulignant qu'il importe de poursuivre l'aide internationale aux pays en transition pour soutenir leurs efforts dans le sens de réformes axées sur le marché, du renforcement des institutions, de l'équipement ainsi que de la stabilité macroéconomique et financière et de la croissance économique, et de veiller à ce qu'ils s'intègrent pleinement à l'économie mondiale,

Consciente en particulier de la nécessité d'aider ces pays à profiter de la mondialisation, notamment dans le domaine télématique, et à mieux surmonter les difficultés qu'elle suscite,

Sachant qu'il demeure nécessaire de créer des conditions favorables à l'accès aux marchés des exportations de ces pays, conformément aux accords commerciaux multilatéraux,

Consciente du rôle important que les investissements directs étrangers devraient jouer dans ces pays et soulignant la nécessité de créer, tant sur le plan intérieur qu'au niveau international, un climat propre à y attirer davantage de ces investissements,

Consciente également du rôle que le secteur privé peut jouer dans le développement socioéconomique de ces pays et dans leur intégration à l'économie mondiale, et soulignant qu'il importe de promouvoir un climat propice à l'investissement privé et à l'esprit d'entreprise,

Prenant note du rapport du Secrétaire général,

1. *Se félicite* des mesures prises par les organismes des Nations Unies pour appliquer ses résolutions relatives à l'intégration des pays en transition à l'économie mondiale;

2. *Appelle* les organismes des Nations Unies, y compris les commissions régionales, et *invite* les institutions de Bretton Woods, agissant en collaboration avec les institutions multilatérales et régionales compétentes extérieures au système des Nations Unies, à continuer de faire des travaux d'analyse et d'offrir aux gouvernements des pays en transition des conseils théoriques et une assistance technique ciblée et concrète propres à renforcer les structures sociales, juridiques et politiques nécessaires pour mener à bien des réformes axées sur le marché, appuyer les priorités du développement

national en vue d'encourager les évolutions positives et inverser toute évolution à la baisse du développement économique et social de ces pays;

3. *Souligne*, à ce propos, qu'il importe que se poursuive l'intégration des pays en transition à l'économie mondiale, compte tenu, notamment, des dispositions pertinentes du Consensus de Monterrey issu de la Conférence internationale sur le financement du développement, de la Déclaration de Johannesburg sur le développement durable et du Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable ("Plan de mise en œuvre de Johannesburg");

4. *Insiste* sur la nécessité de centrer l'aide internationale aux pays en transition sur ceux qui ont des difficultés particulières à assurer leur développement socioéconomique, à appliquer des réformes axées sur le marché et à atteindre les objectifs de développement convenus à l'échelon international, notamment ceux qui sont énoncés dans la Déclaration du Millénaire, et se félicite des efforts des pays en transition pour améliorer la gouvernance et les capacités institutionnelles en vue de mieux utiliser cette aide;

5. *Se félicite* des efforts déployés par les pays en transition pour mettre en œuvre des politiques qui favorisent une croissance économique soutenue et un développement durable, notamment en encourageant la concurrence, la réforme des cadres réglementaires, le respect des droits de propriété et l'exécution ponctuelle des obligations contractuelles, et demande aux organismes des Nations Unies de mettre en relief les modèles efficaces en tant que bonnes pratiques;

6. *Se félicite également* que les pays en transition souhaitent renforcer leur coopération aux niveaux régional, sous-régional et interrégional et invite le système des Nations Unies à promouvoir le dialogue avec les organismes de coopération régionale et sous-régionale qui comptent parmi leurs membres des pays en transition, et à accroître l'appui dont ils bénéficient;

7. *Insiste* sur la nécessité d'associer plus étroitement et plus souvent les pays en transition à la prise des décisions et à l'établissement de normes internationales dans le domaine économique, souligne qu'à cette fin il importe de continuer à s'efforcer de réformer l'architecture financière internationale, en notant que donner davantage voix au chapitre aux pays en transition et leur assurer une participation accrue au sein des institutions de Bretton Woods demeurent une préoccupation constante et demande que soient accomplis de nouveaux progrès tangibles à cet égard;

8. *Constate* l'importance du développement des infrastructures pour la diversification de l'économie des pays en transition et pour l'accroissement des avantages que leur apporte le commerce, et encourage les États, le système des Nations Unies et les autres parties concernées à appuyer l'action menée en ce sens;

9. *Souligne* qu'il importe de faciliter l'adhésion des pays en transition qui demandent à être admis à l'Organisation mondiale du commerce, en ayant à l'esprit le paragraphe 21 de la résolution 55/182 et les faits nouveaux survenus depuis;

10. *Prie* le Secrétaire général d'établir, en étroite consultation avec les pays en transition, un rapport sur l'application de la présente résolution

contenant notamment des recommandations de fond, y compris sur le renforcement de la coopération entre le système des Nations Unies et ces pays, et de lui soumettre ce rapport à sa soixante-troisième session. »

3. À sa 25^e séance, le 7 novembre, la Commission était saisie d'un projet de résolution révisé intitulé « Intégration des économies en transition à l'économie mondiale » (A/C.2/61/L.11/Rev.1), présenté par l'Afrique du Sud, l'Allemagne, l'Arménie, l'Autriche, l'Azerbaïdjan, le Bélarus, la Belgique, la Bosnie-Herzégovine, la Bulgarie, Chypre, la Croatie, l'Espagne, l'Estonie, les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, la Finlande, la France, la Géorgie, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Islande, le Japon, le Kazakhstan, le Kirghizistan, la Lettonie, la Lituanie, la Mongolie, l'Ouzbékistan, la Pologne, le Portugal, la République tchèque, la Roumanie, la Serbie, la Slovaquie, la Slovénie, le Tadjikistan, le Turkménistan, la Turquie et l'Ukraine. Par la suite, le Chili, Israël et Moldova se sont joints aux auteurs du projet de résolution.
4. À la même séance, la Commission a été informée que le projet de résolution n'avait pas d'incidences sur le budget-programme.
5. À la même séance également, la Commission a adopté le projet de résolution A/C.2/61/L.11/Rev.1 (voir par. 8).
6. Après l'adoption du projet de résolution, le représentant de la République tchèque a fait une déclaration, également au nom de la Bulgarie, de l'Estonie, de la Hongrie, de la Lettonie, de la Lituanie, de la Roumanie, de la Slovaquie et de la Slovénie (voir A/C.2/61/SR.25).
7. À la même séance, le Vice-Président de la Commission, M. Aboubacar Sadikh Barry (Sénégal), a fait une déclaration (voir A/C.2/61/SR.25).

III. Recommandation de la Deuxième Commission

8. La Deuxième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution ci-après :

Intégration de l'économie des pays en transition à l'économie mondiale

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 47/187 du 22 décembre 1992, 48/181 du 21 décembre 1993, 49/106 du 19 décembre 1994, 51/175 du 6 décembre 1996, 53/179 du 15 décembre 1998, 55/191 du 20 décembre 2000, 57/247 du 20 décembre 2002 et 59/243 du 22 décembre 2004,

Rappelant également le Document final du Sommet mondial de 2005¹ et les résolutions adoptées à sa soixantième session qui renferment les dispositions relatives aux moyens de répondre aux besoins spéciaux des pays en transition,

Réaffirmant la nécessité d'intégrer pleinement l'économie des pays en transition à l'économie mondiale, et soulignant à ce propos qu'il importe d'assurer un environnement national et international favorable,

Notant que le statut de certains de ces pays est passé de celui d'économie en transition à celui d'économie de marché fonctionnelle,

Notant également que, dans certains pays en transition, les progrès ont été plus lents, ce qui s'est traduit par des niveaux plus faibles du développement en général et du revenu par habitant,

Tenant compte du fait que, malgré certains progrès dans la lutte contre la pauvreté, celle-ci demeure à un niveau élevé dans de nombreux pays en transition, notamment en milieu rural,

Soulignant qu'il importe de poursuivre l'aide internationale aux pays en transition pour soutenir leurs efforts dans le sens de réformes axées sur le marché, du renforcement des institutions, de la mise en place d'infrastructures ainsi que de la stabilité macroéconomique et financière et de la croissance économique et de veiller à ce qu'ils s'intègrent pleinement à l'économie mondiale,

Consciente en particulier de la nécessité d'aider ces pays à tirer profit de la mondialisation, notamment dans le domaine des technologies de l'information et de la communication, et à mieux surmonter les difficultés qu'elle suscite,

Consciente également du rôle que le secteur privé joue dans le développement socioéconomique de ces pays et de leur intégration dans l'économie mondiale, et soulignant combien il importe de poursuivre les efforts visant à créer un climat propice aux investissements privés et à l'esprit d'entreprise,

Consciente en outre qu'il demeure nécessaire de créer des conditions favorables à l'accès aux marchés des exportations de ces pays, conformément aux accords commerciaux multilatéraux,

¹ Voir la résolution 60/1.

Consciente du rôle important que les investissements étrangers directs peuvent jouer dans ces pays et soulignant la nécessité de créer, tant sur le plan intérieur qu'au niveau international, un climat propre à y attirer davantage de ces investissements dans ces pays,

Prenant note du rapport du Secrétaire général²,

1. *Se félicite* des mesures prises par les organismes des Nations Unies pour appliquer ses résolutions relatives à l'intégration des pays en transition à l'économie mondiale;

2. *Appelle* les organismes des Nations Unies, y compris les commissions régionales, et invite les institutions de Bretton Woods, agissant en collaboration avec les institutions multilatérales et régionales compétentes extérieures au système des Nations Unies, à continuer de faire des travaux d'analyse et d'offrir aux gouvernements des pays en transition des conseils théoriques et une assistance technique ciblée et concrète propres à renforcer les structures sociales, juridiques et politiques nécessaires pour mener à bien des réformes axées sur le marché, appuyer les priorités du développement national en vue d'encourager les évolutions positives et inverser toute évolution à la baisse du développement économique et social de ces pays;

3. *Souligne*, à ce propos, qu'il importe que se poursuive l'intégration des pays en transition à l'économie mondiale, compte tenu, notamment, des dispositions pertinentes du Consensus de Monterrey issu de la Conférence internationale sur le financement du développement³, de la Déclaration de Johannesburg sur le développement durable⁴ et du Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable (« Plan de mise en œuvre de Johannesburg⁵ »);

4. *Insiste* sur la nécessité de centrer l'aide internationale, tout en appuyant et en complétant les efforts déployés et les ressources utilisées au niveau national, sur les pays en transition qui ont des difficultés particulières à assurer leur développement socioéconomique, à appliquer des réformes axées sur le marché et à atteindre les objectifs de développement convenus à l'échelon international, notamment ceux qui sont énoncés dans la Déclaration du Millénaire;

5. *Se félicite* des efforts déployés et des progrès enregistrés par les pays en transition pour mettre en œuvre des politiques qui favorisent une croissance économique soutenue et un développement durable, notamment en encourageant la concurrence, la réforme des cadres réglementaires, la bonne gouvernance et la primauté du droit, la lutte contre la corruption, le respect des droits de propriété et l'exécution ponctuelle des obligations contractuelles, et demande aux organismes des Nations Unies et prie les institutions de Bretton Woods de mettre en avant les modèles efficaces en tant que bonnes pratiques;

² A/61/269.

³ *Rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement, Monterrey (Mexique), 18-22 mars 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.02.II.A.7), chap. I, résolution 1, annexe.

⁴ *Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.03.II.A.1), chap. I, résolution 1, annexe.

⁵ *Ibid.*, résolution 2, annexe.

6. *Se félicite également* à ce propos des efforts déployés par les pays en transition en vue d'améliorer leur gouvernance et leurs capacités institutionnelles, qui contribuent à utiliser l'aide plus efficacement;

7. *Encourage* les pays en transition à continuer de mettre en œuvre et au besoin à améliorer les mesures visant à maintenir et faire progresser les tendances positives susmentionnées;

8. *Se félicite* que les pays en transition souhaitent renforcer leur coopération aux niveaux régional, sous-régional et interrégional et invite le système des Nations Unies à promouvoir le dialogue avec les organismes de coopération régionale et sous-régionale qui comptent parmi leurs membres des pays en transition et dont les efforts visent notamment à aider leurs membres à s'intégrer pleinement dans l'économie mondiale, et à accroître l'appui dont ils bénéficient;

9. *Réaffirme* la volonté d'associer plus étroitement et plus largement les pays en transition à la prise des décisions et à l'établissement de normes internationales dans le domaine économique, souligne à cette fin qu'il importe de poursuivre les efforts visant à réformer l'architecture financière internationale;

10. *Constate* qu'il importe de développer les infrastructures afin de diversifier l'économie des pays en transition, d'améliorer leur compétitivité et d'accroître les gains résultant du commerce, et encourage les États, le système des Nations Unies et les autres parties concernées à appuyer l'action menée en ce sens;

11. *Réaffirme* la volonté d'accélérer et de faciliter l'adhésion des pays en développement et des pays en transition à l'Organisation mondiale du commerce, en conformité avec ses critères, sachant combien il importe que tous les pays soient intégrés dans un système commercial mondial réglementé;

12. *Prie* le Secrétaire général d'établir, en étroite consultation avec les pays en transition, un rapport sur l'application de la présente résolution contenant notamment des recommandations de fond, y compris sur le renforcement de la coopération entre le système des Nations Unies et ces pays, et de lui soumettre ce rapport à sa soixante-troisième session.